

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses

HAFFNER ENERGY

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 871 541,52 euros

Siège social : 2, Place de la Gare – 51300 Vitry-le-François

813 176 823 RCS Châlons-en-Champagne

(la « Société »)

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'avis préalable de réunion valant avis de convocation publié au BALO n°101 du 24 août 2026, annonce n°2603534, relatif à l'Assemblée Générale Mixte du 28 septembre 2026, il convient d'apporter les rectifications suivantes :

Neuvième et dixième résolutions

Dans chacune de ces résolutions, les termes suivants sont supprimés :

« étant précisé que si les actions de la Société devaient être admises ultérieurement aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions des articles L. 22-10-52 et R. 22-10-32 du Code de commerce »

Douzième résolution

Le paragraphe relatif au prix d'émission est annulé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Le prix d'émission des actions sera fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'utilisation de la délégation, et notamment à l'article R. 22-10-32 du Code de commerce, et sera au moins égal au cours de clôture de la dernière séance de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration d'user de la délégation, diminué, le cas échéant, d'une décote maximale de 10 %, sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale de l'action. »

Le reste de l'avis demeure inchangé.

Le Conseil d'Administration.